

Règlement

Art.1 Organisation : le 10^{ème} **marathon relais des Hautes Côtes de Nuits** est **organisé par Nuits Course à Pied**. Cette course aura lieu le **samedi 10 juin 2017 à Concoeur**, le départ sera donné à 11h00.

Art.2 Assurance : l'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile contractée auprès du Crédit Mutuel. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

Art.3 Sécurité : celle-ci sera assurée par des secouristes et des signaleurs sur le parcours.

Art.4 Parcours : le marathon relais est une épreuve sportive sur un parcours en boucle de 6,030 km sur routes et chemins forestiers autour du village de Concoeur à parcourir 7 fois. Le dernier tour sera effectué par l'équipe entière. Chaque équipe de 6 coureurs licenciés ou non, de cadets à vétérans équipes hommes, femmes et mixtes (3 hommes et 3 femmes ou 1 homme ou 1 femme minimum par équipe) se donneront le relais à chaque tour à un endroit défini par l'organisation. Départ 11h00 devant le centre aéré de Concoeur.

Balisage, fléchage et indication des km sur le parcours, ravitaillement donné à chaque équipe avec les dossards, deux postes de ravitaillement un sur le parcours et un à l'arrivée.

Art.5 Inscription : l'engagement de l'équipe se fera au plus tard le 6 juin 2017 par courrier accompagné d'un chèque de **60€** par équipe à l'ordre de Nuits Course à Pied et une photocopie de la licence FFA ou du certificat médical pour les non licenciés avec mention **DE NON CONTRE INDICATION A LA COURSE A PIED EN COMPETITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée. Course limitée à 50 équipes. Inscription sur place 72,00€ par équipe.

Art.6 Inscription par internet : l'engagement de l'équipe peut se faire également sur le site www.le-sporif.com au plus tard le 8 juin 2017.

Art.7 Retrait des dossards : Samedi 10 juin 2017 centre aéré de Concoeur à partir de 9h, inscriptions sur place et modifications des équipes 30' avant le départ de l'épreuve.

Art.7 Environnement : les coureurs s'engagent à respecter l'environnement, en conservant avec eux leurs déchets. Des postes de collecte seront placés à proximité de la zone de passage de relais.

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT »

Art.8 Droit à l'image : les concurrents renoncent à tous droits à l'image pour les photos et vidéos prises durant le déroulement de la course. Ces dernières pourront être utilisées par les organisateurs ou des partenaires à des fins promotionnelles.

Art.9 Respect du règlement : Tout engagement implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement.

Art.10 Récompenses : un lot souvenir à chaque participant. Dotation au classement scratch et par catégorie selon nos possibilités après l'arrivée de la dernière équipe, à partir de 16h30.

Art.11 Résultats : en ligne sur www.nuitscourseapied.com dès le lendemain de l'épreuve.